

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE

**délibération :
2019_7_2**

L' an deux mille dix neuf , le mardi 03 décembre à 18 h 30, le Conseil Communal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 7

Date de convocation du : 26 Novembre 2019

Présents : 5

Présents : Monsieur LIOT Gérard, Madame BIRONNEAU Marylène, Madame COUSSAUD Béatrice, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur CHAMBRE Damien

Votants : 5

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Monsieur LEGEAY Nicolas

**Objet : Achat d'une
concession perpétuelle
dans le cimetière
communal**

Secrétaire de Séance : Madame Marlyse GUILBAUD

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. et Mme LALUT Pascal, ont fait une demande d'acquisition d'une concession perpétuelle au cimetière communal.

Il rappelle que le caractère perpétuel est concédé aux personnes qui ont une antériorité de la famille sur la commune, un attachement affectif à la commune.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'accorder la vente d'une concession perpétuelle à M. et Mme LALUT Pascal considérant qu'ils remplissent les conditions nécessaires à cet effet;

- Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet;

Pour : 5 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 03/12/2019, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jours que ci-dessus.
Au registre sur les signatures pour copies conformes,
Le Maire,
Gérard Liot